

G.R. Consulting

SARL au capital de 233.900 euros

Siège social :

4, Boulevard de Beaubourg
77183 CROISSY BEAUBOURG
811 260 686 R.C.S. MEAUX

PROCES VERBAL DES DECISIONS **DE L'ASSOCIE UNIQUE 4 AVRIL 2025**

Le 4 Avril 2025 à 15 heures,

Monsieur G rald RAMEZ, demeurant 97 Avenue D'ESBLY (77150) LESIGNY, propri taire de la totalit  des 46 780 parts sociales de 5 euros, composant le capital social de la soci t  G.R. Consulting,

Associ  unique de ladite soci t ,

I- A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- La nomination d'un Commissaire-aux-compte titulaire,
- La nomination d'un Commissaire-aux-comptes suppl ant,
- La nomination d'un Commissaire-aux-compte titulaire dans le cadre d'une mission de r gularisation des comptes,
- La d l gation de pouvoirs en vue des formalit s.

PREMIERE DECISION

L'associ  unique d cide de nommer, comme nouveau Commissaire aux comptes titulaire,   compter de l'assembl e appel e   statuer sur l'exercice clos le 30 juin 2025 et pour six exercices, expirant   l'issue de l'assembl e appel e   statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2030,

Monsieur Frank BITBOL

21, Place Jules Ferry

92120 MONTROUGE

en qualit  de Commissaire aux comptes titulaire,

Il a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et n' tait frapp  d'aucune mesure ou incompatibilit  susceptible de lui en interdire l'exercice.

DEUXIEME DECISION

L'associ  unique d cide de nommer, comme Commissaire-aux-comptes suppl ant,   compter de l'assembl e appel e   statuer sur l'exercice clos le 30 juin 2025 et pour une dur e de six

exercices, expirant à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2030 :

Cabinet Esther NATAF

159-161 rue de Charonne

75011 PARIS

RCS Paris 953 085 404

en qualité de Commissaire aux comptes suppléant,

Elle a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions et n'était frappée d'aucune mesure ou incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

TROISIEME DECISION

L'associé unique, mandate spécialement Monsieur Frank BITBOL, commissaire-aux-comptes titulaire, à l'effet de contrôler les comptes de la société pour les exercices clos le 30 juin 2022, 30 juin 2023 et 30 juin 2024.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce qui précède, plus aucune décision n'étant à prendre, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique gérant.

L'associé unique,
Gérald RAMEZ

Signé par Gérald RAMEZ
Le 24 sept. 2025

Signed with
Universign doc_YqEw
tx_awyMn4VZ9Ql4